

Procès-verbal de la séance du Comité Social d'Administration du 17 mai 2024

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le Comité Social d'Administration est placé
- Virginie GUYODO, Directrice Générale des Services de l'ENSAIT
- Marie POTDEVIN, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

Représentants du personnel :

TITULAIRES

- Ludmilla BAUVIN, Technicien Recherche et Formation
- Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'Etudes
- Céline PETREAU, Agent contractuel
- Claire PINCHON, Agent Contractuel

INVITES

- Orianne DAVID, Chargée de missions RH
- Ian Thomas VANDEPUTTE, Directeur du Patrimoine et de la Logistique

Le quorum est atteint. Le Président procède à l'ouverture de la séance à 09h40.

Le secrétariat sera assuré par Madame Orianne DAVID, tandis que Madame Ludmilla BAUVIN est désignée Secrétaire Adjointe de séance à l'unanimité.

1 – Approbation du PV du CSA du 10/11/2023

Aucune remarque particulière.

Avis du CSA	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	4/0/0

2 – Point d'informations générales

Eric DEVAUX revient brièvement sur la campagne HCERES. Un dernier COPIL aura lieu le mardi 21 mai. Un volet établissement a été intégré pour lequel il remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans cette démarche.

Le volet HCERES du GEMTEX est quant à lui en cours de finalisation, la dernière version ayant été reçue le matin même. Des visites auront lieu à l'automne prochain.

Il ajoute que nous avons reçu en début de semaine la visite de Jérémie Castello directeur adjoint de la Protection du Potentiel Scientifique et Technique de la Nation, et qui se charge de vérifier dans les établissements qu'il n'y ait pas de fuites de données sensibles (piratage industriel, menaces, ...).

Le diagnostic de l'ENSAIT est globalement bon grâce en partie aux accès sécurisés par autorisations pour les laboratoires, la MDS, etc. Il nous faudra néanmoins, sur l'accueil de chercheurs, thésards (en particulier étrangers), soumettre en amont le dossier pour avoir l'aval de la PPSTN. Le délai moyen de traitement est de 19 jours, les agents qui sont amenés à accueillir des chercheurs étrangers sont donc sensibilisés à ce sujet.

L'ENSAIT sera Zone de Régime Restrictif intégral, ce qui signifie que certaines zones de l'établissement seront délimitées et seules les personnes explicitement autorisées pourront y circuler librement afin de limiter les risques liés à la captation d'informations, de savoirs et de savoir-faire sensibles.

Ces 14 et 15 mai l'ENSAIT a reçu deux personnes de l'Inspection de la Santé et Sécurité au Travail. Leur restitution fait état (dans un premier temps, en attendant la réception du bilan final) des principaux points positifs, des axes d'amélioration et des mesures immédiates.

Les points positifs sont les suivants :

- La note d'engagement
- L'instruction SST
- La mise à jour du livret d'accueil prévention en 2024
- Le dispositif de signalement
- La mise en conformité des machines textiles réalisée ces 4 dernières années
- L'organisation du binôme chef de service/technicien au sein de l'atelier Filature
- Le dialogue social serein
- La réalisation d'exercices d'évacuations
- La bonne réalisation des contrôles périodiques obligatoires
- La mise en place du logiciel GPUC pour dématérialisation RSST et DUER.

Les axes à améliorer sont :

- Le projet de structuration de la démarche de prévention réfléchi
- La visibilité de la Conseillère de Prévention,
- Pour la F3SCT il faut :
 - o Identifier un référent VSS
 - o Anticiper la présentation des travaux futurs pour pouvoir solliciter l'avis des membres de la F3SCT
 - o Enquêter en cas d'accident grave ou à caractère répété- définir critère de gravité d'un accident avec les membres de FS
- Les registres SST qui ne sont pas utilisés correctement et ne servent pas à la déclaration d'accident
- Prévoir RSST pour usager encore papier
- L'accueil des nouveaux entrants est à formaliser et surtout à tracer avec signature des nouveaux entrants à s'engager à respecter les règles de sécurité qu'on lui a transmis.
- Les contrats de vérifications périodiques suivre les rapports et levées les non-conformités observées et tracer ce suivi
- Le contrôle électrique des équipements est à ajouter aux contrats précédents
- La défaillance du dispositif de travailleur isolé

Enfin, voici les mesures à prendre immédiatement sont comme suit :

- DUER : planification de mise à jour demandée
- Système de ventilation dans les ateliers et laboratoires à mettre en conformité et identifier immédiatement les équipements non conformes
- Faire revenir les bureaux de contrôle quand le rapport signifie que les contrôles périodiques ont été réalisés partiellement (électrique, ligne de vie, ascenseurs, appareil de levage à restreindre l'utilisation.)
- Lignes de vie à déclarer non conformes donc pas de travaux possibles en toiture.
- En menuiserie mécanique : fixer les machines ; nettoyage de l'atelier élimination du balai qui est totalement interdit dans menuiserie

- DTA à mettre à jour ainsi que les fiches récapitulatives et à inclure dans les plans de prévention par défaut
- Formalisation d'un plan d'actions RPS
- Cellule sociale mal connue donc peu utilisée
- Faire analyse de risque sur salle carbone
- Faire analyse de risque sur imprimante 3D
- Remettre en état la ventilation au-dessus du pilote de filage en I010
- Analyse du risque au niveau boîte à gant I009
- Suivi médical des agents : périodicité pas vraiment respectée apparemment en fonction du suivi demandé (SIR ou SIS) faire un état des lieux à ce niveau

Pour ce dernier point, Marie POTDEVIN précise que les périodicités de visites médicales sont assez bien respectées mais que le document prête à confusion dans l'interprétation des chiffres : ce qui a été remonté comme des visites non honorées fait en fait référence à des reports de visites en raison de problèmes d'agenda de certains agents concernés.

Les différents services et agents concernés par les mesures immédiates vont faire le nécessaire au plus vite.

3- Présentation du projet de réorganisation de la Direction du Patrimoine et de la Logistique

Ian-Thomas VANDEPUTTE soumet aux membres du CSA le projet de réorganisation de la Direction Patrimoine et Logistique. Cette nouvelle organisation a été pensée pour mieux répondre aux attentes des usagers de l'ENSAIT et permettre une meilleure efficacité au sein du service.

Dans ce cadre, les missions des agents ont été modifiées afin de mieux correspondre à la réalité du terrain, et les fiches de poste ont été revues ; ce changement qui se fait via de la mobilité interne permet également de faire monter en compétences plusieurs agents qui seront accompagnés au cours de cette transition.

À partir du 1^{er} juin la DPL aura donc un-e Directeur-riche qui supervisera directement un-e Responsable et un-e Chargé-e d'Opérations Courantes. Le ou la Responsable sera manager direct des services de l'accueil, la logistique et le patrimoine.

Avis du CSA	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	3	3/0/0

4 – Projet Protocole de télétravail

Marie POTDEVIN présente le projet de protocole du télétravail qui sera mis en place dès la rentrée universitaire 2024/2025. Elle explique que chaque année un bilan du télétravail est fait et que le protocole est mis à jour en fonction de ce bilan.

Ce nouveau protocole supprime le plafond de jours télétravaillables à l'année, réduit de 6 à 1 mois la durée avant laquelle un agent peut télétravailler après son intégration à l'ENSAIT, diminue à 2 (anciennement 3), le nombre de jours de présence sur site requis par semaine et permet de télétravailler 2 jours à la suite contrairement au précédent protocole.

Ces modifications permettent à l'ENSAIT de s'aligner sur l'accord ministériel prévu au sujet du télétravail.

Ludmilla BAUVIN demande plus de précisions sur les 2 jours de présence obligatoires, et comment ces 2 jours sont impactés par le temps partiel. Marie POTDEVIN et Virginie GUYODO répondent que les 2 jours sont fixes comme prévu par l'accord ministériel et ne sont pas modulables en fonction des temps partiels. Claire PINCHON demande s'il est possible que ce point soit écrit plus clairement dans le protocole afin d'éviter toute confusion pour les agents concernés.

Ludmilla BAUVIN alerte également sur le fait que certains agents dont les missions sont télétravaillables n'ont pas l'application nécessaire pour prendre leurs appels sur leur ordinateur portable en raison d'un nombre insuffisant de licences. Marie POTDEVIN indique que selon le protocole, les agents n'ayant pas les outils nécessaires au télétravail ne peuvent pas télétravailler, mais que ce problème sera signalé au service compétent.

Avis du CSA	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	4/0/0

5 – Montants planchers IFSE au 1^{er} janvier 2024

Marie POTDEVIN présente les nouveaux montants planchers IFSE. Ces montants seront en paie dès le mois de juin 2024 avec un effet rétroactif depuis janvier 2024. Elle rappelle que cette revalorisation des montants s'inscrit dans une démarche ministérielle mise en place en 2020 avec un objectif final à atteindre d'ici 2027, et qu'elle fait suite à des augmentations qui ont eu lieu chaque année depuis 2021.

Cette revalorisation concerne aussi les contractuels qui en bénéficieront sous la forme d'une revalorisation indiciaire formalisée par un avenant.

Sabine CHLEBICKI demande si les montants ciblés à 2027 seront atteints avant cette date. Marie POTDEVIN précise que, comme prévu à la date de ce CSA, certaines catégories atteindront le montant cible fixé par l'ENSAIT avant 2027, et certaines autres en 2027.

Avis du CSA	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	4	4/0/0

5 – Questions diverses

Sabine CHLEBICKI demande où en sont les différents recrutements de techniciens aux Ateliers. Marie POTDEVIN lui répond qu'actuellement deux recrutements sont en cours :

- Un recrutement en mécanique : un candidat titulaire a été reçu. Il est en cours de négociations avec son établissement pour un détachement à l'ENSAIT. La procédure pourrait prendre quelques mois.
- Un recrutement en matériaux composites : ce poste subit depuis plusieurs années des problématiques de turnover. Quelques candidatures ont été reçues qui ne sont pas en adéquation avec le profil recherché selon la responsable d'atelier.

La question de l'ouverture au recrutement du poste de technicien confection suite au décès de l'agent qui l'occupait a également été abordée. Aucune démarche n'a été entamée pour le moment ; l'offre devrait être diffusée au début de la rentrée universitaire 2024/2025.

Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du Comité Social d'Administration et lève la séance à 10 heures 45.

Le Président de séance

Eric DEVAUX



La Secrétaire

Oriane DAVID



La Secrétaire adjointe de séance

Ludmilla BAUVIN

